

Extrait du document : Individu concerné:

Archives des Bouches-du-Rhône

PIERSON Marie Clorine

6 live 125	L'An mil neut cent deux, et le stef heurt word - des heurs. ACTE DE DECES de l'apphal weit heure bleire	Campia 116	L'An mil neut cent deux, et le des heut aveil de des liberges 22
	doods a Marselle le water o deep h cure. They be per a ween no lawther 13, age a dep		decide a Marselleffer. With here and how has for he yes pered wie traver Woh drew a four hours 11, age a dang and ne sportelle filed
	have profession		Jean Square Carrier reserve on Legens Sunt levele Father pouralities. sur la declaration falle par la fiel carp de french carry car.
	sur la déclaration faite par la freen certe de freent liquent, domisilié et demeurant, a profise l'ell ultra frants by ann la hauser		domicillé et demeurante Bastalia Batalla
	Constate, d'après la loi, Par Nous, figure de Régles de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé		donicilié et demourant rue de l'averiers Conctate, d'après la loi, Par Nous, feellein de fermine de Aprèllie, délégaé aux fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de l'Etat-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé l'averier de
10	pole of full	1	Campia giovand Ratiotion Rul
Grangio 194	L'An mil neut cent deux, et le chy heut werd o deplecer de ACTE DE DECES de livra l'acide percenjier décedé à Marseille lier. Ap lecevador bersein, ches	Jugien 14	docado a Marcaille a mateira a Sold la Sand Che de leis
	for fiend ever quartie to Valentine;		we allars all fluidens cop a from pear we allars all fils a Hopfulk autoria Jugien Coffee at Julith alborline
	Marie Profesion Mollies, meninger		All delers have profesther sur la deleration faite part feer eye de Vient left am. domicilié et domeuran, a fortight Councille et domeuran, a fortight Councille et gran Jeculating
	sur la déclaration faite par Malenton française attende de la fact fact fact de la constant de l		Onstaté, d'après la loi, Par Nous, Joseph Cheminatte Méleçué aux fonctions d'Officier de l'État-Civil, et lecture faite
	Grang in Whomas State	P.	aux digitarants avons signé
Davini 129	Lian mil neut cent deux, et le lig heed avrilo dy heens	Sierson irr	ACTE DE DECES decegrea (como person
	decette i à Marselle constin o best lescen. Che las Jones were, l'occlosort de Profest L'ago. Le ouse any neco deparable felle de		week a Marselle here by herers do beis o hold very cupe to Software geogle aren herer profession were that the way the server profession were glacular water from A hour become new glacular part of feeting from Loss;
	Suphail Souvini a Elisabeth Checcici furnalian		fled four feers ourloying Chrisme
	dopicillé et demeurant por allerenant le a unhant Carren aprè funt for au proposition de des aux presentations domisillé et demeurant en Vantation 13 Constaté, d'après la loi,	Compression of the contract of	Solve the state of the happing the state of
	Adjoint of Maire de Marseille, delègné aux fonctions d'Officier de l'État-Civil, et lecture faite aux déclarants avons signé		Adjoint au Maire de Marseille, delegue aux fonctions d'Officier de l'Estat-Livil et lecture faite aux déclarants avons signé es ce e
	James Swaling Com		Kuguing Maniford